



AVIS

Assemblée publique sur les projets de règlement d'urbanisme du Territoire non organisé du Lac-Huron

Lors de la séance du 12 mai 2021, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté les projets de règlement suivant :

- « *Projet de règlement de zonage 21-04 du Territoire non organisé du Lac-Huron* » ;
- « *Projet de règlement de construction 21-05 du Territoire non organisé du Lac-Huron* » ;
- « *Projet de règlement de lotissement 21-06 du Territoire non organisé du Lac-Huron* » ;
- « *Projet de règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme 21-07 du Territoire non organisé du Lac-Huron* » ;

L'assemblée publique de consultation devant porter sur ces projets de règlement est remplacée par une consultation publique écrite selon la procédure prévue au décret numéro 570-2021 du gouvernement du Québec, en date du 21 avril 2021. Les personnes et les organismes pourront exprimer leurs commentaires en envoyant un courriel à l'adresse suivante : administration@mrc-rn.ca. Ceux-ci auront jusqu'au 23 juin 2021 à 23 h 59 pour transmettre leurs commentaires.

En quelques mots, les projets de règlement visent à mettre à jour l'ensemble des normes et usages autorisés sur le Territoire non organisé du Lac-Huron en fonction de celles prévues au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette ainsi qu'aux différentes lois provinciales. Les cartes sont également mises à jour afin de représenter les nouvelles limites de certaines zones autorisées par les ministères.

Une copie de ces projets de règlement est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/> de la MRC et dans chacune des municipalités de la MRC.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 19^e JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Jean-Maxime Dubé
Directeur général et secrétaire-trésorier